

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — La session législative étant close de fait, le Censeur, reprenant le mode ordinaire de sa publication, cesse de paraître le dimanche et paraît le mardi.

Lyon, 27 août 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

La session est finie. Le pouvoir est satisfait, les dynastiques qui commencent à reprendre courage ; mais, en réalité, que reste-t-il de cette session ? Une loi incomplète faite par la peur, une loi illogique et prétentieuse, qui entend régler l'avenir et n'a pas même prévu les accidents les plus ordinaires de la vie ; une loi qui admet nécessairement que les rois peuvent être mineurs, mais n'admet pas que leurs oncles puissent être incapables ; une loi qui met aux prises l'ambition et la faiblesse, qui peut jeter au cœur des pensées de crime par la facilité qu'elle donne à le commettre ; une loi qui oublie le grand principe de la responsabilité, et, en même temps qu'elle offre à un homme les tentations les plus séduisantes, lui garantit l'impunité, s'il se révolte ; une loi qui, à côté de l'hérédité du trône, place l'hérédité de la régence, comme si la seconde ne devait pas briser la première ; une loi qui crée une mairie du palais, non pas donnée par les Leudes, révoquée, mais une mairie du palais héréditaire, irresponsable, avec le droit de faire la guerre, la paix, les traités de commerce, c'est-à-dire toutes les prérogatives de la royauté, son exercice complet pendant douze ou quinze années, avec la perspective de descendre un jour à un rang inférieur et de n'avoir plus la moindre part à l'administration, s'il plaît au roi devenu majeur. C'est connaître bien peu la nature humaine, c'est trop oublier les enseignements de l'histoire ; du moment où les maires du palais devinrent puissants, la race mérovingienne fut renversée du trône.

Nous faisons ressortir les défauts de la loi si promptement obtenue d'hommes qui n'en ont pas même senti la portée, mais on comprend que son vote nous est assez indifférent. La vanité de ces hommes d'état qui se débattent, accablés de leur impuissance, dans les chaînes du présent, et qui prétendent commander à l'avenir, nous émeut faiblement ; il n'y a d'égal à leur orgueil que leur misère politique, mais les événements sont plus forts qu'eux. Quand on a vu Louis XIII, Louis XIV, la Constituante, Napoléon créer des régences dont aucune n'a été exercée comme ils l'avaient réglé, dont deux ne l'ont pas été du tout, il est permis de se demander si l'œuvre de M. Guizot et d'une chambre effrayée aura plus de puissance.

Nous avons foi dans l'avenir, et quand nous voyons qu' autour de nous tout se modifie, tout se transforme, que la démocratie grandit, nous avons le droit de trouver étrange que l'on ne tienne aucun compte des faits, des tendances, et qu'on ait la prétention d'enchaîner un avenir qui appartient aux nations, mais à elles seules.

Cette courte session a produit dans les partis une situation nouvelle et inattendue. M. de Lamartine a quitté les conservateurs pour s'allier à la gauche ; M. Thiers a déserté la gauche pour se rallier au ministère, et M. Odilon Barrot s'est séparé de M. Thiers dont il était le satellite.

Depuis long-temps M. de Lamartine aspire à jouer à la chambre un rôle plus important ; l'ambition le gagne. Il a regardé autour de lui ; il a vu dans le parti conservateur un grand nombre d'hommes qui devaient arriver au pouvoir avant lui, sous une bannière depuis long-temps levée et maintenue, et, comme il ne sait pas précisément à quelle nuance il appartient, comme il lui serait difficile de préciser nettement ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas, il s'est jeté tout à coup dans l'opposition avec l'espoir d'arriver avec elle, malgré ce qu'il y a de nébuleux dans sa pensée politique et de vague dans sa conduite. Nous doutons qu'il

rende jamais de véritables services à la gauche ; il y a des amitiés qui jettent un triste reflet sur un homme politique, il y a des situations qu'on se fait difficilement pardonner.

M. Thiers a passé à l'ennemi ; ce n'est pas le simple soldat, c'est le chef qui a déserté ; ce n'est pas l'armée qui manque au capitaine, c'est le capitaine qui manque à l'armée.

Quelle misère ! quelle infirmité ! La chute de M. Guizot rapprochait M. Thiers du pouvoir si elle ne l'y portait pas à l'instant même ; il n'y avait qu'un signal à donner à la gauche et le cabinet était renversé, mais cet homme a manqué de courage. Le chef du gouvernement parlementaire a brisé, annihilé la force du parlement ; celui qui a posé cette maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas », celui-là a oublié tout son passé et s'est fait l'humble serviteur de la puissance qu'il avait combattue. Si la gauche était composée d'hommes fermes et résolu, M. Thiers ne serait plus rien pour elle ; le parti qu'il a trahi lui refuserait toute confiance et tout appui.

La gauche dynastique s'applaudit vivement de l'attitude prise par M. Barrot ; son chef a retrouvé toute sa vigueur, toute son énergie, tout son talent ; il s'est d'une manière éclatante séparé de M. Thiers auquel il semblait inféodé ; il a rompu avec un ministère qu'il avait trop ménagé ; il s'est montré digne d'être à la tête d'un parti puissant.

Pourquoi faut-il que cette rupture et cette séparation viennent si tard, alors que les principaux du parti Barrot se sont montrés mécontents de leur chef, ont murmuré contre lui, contre sa coupable complaisance ? Pourquoi cela ne s'est-il pas fait au début de la session, alors qu'on en pouvait espérer quelque chose ? Pourquoi pas lors des interpellations de M. Lherbette ? Que répondrait M. Barrot à qui prétendrait que son attaque contre la loi de régence n'est que le fait d'une ambition personnelle dirigée par de l'intelligence ? Que dirait-il à celui qui soutiendrait que dans sa conduite il n'y a rien que de l'habileté et pas un sentiment généreux pour le pays ? Que nous importe, lui dirait-on, que vous veniez attaquer cet absurde droit héréditaire de la régence que la loi place à côté de l'hérédité royale ; que vous fassiez ressortir les fautes d'une pareille loi, qui enlève à l'avenir le droit de juger et de choisir, et lui impose une règle aveugle ; que vous souteniez les droits du parlement, les droits de la nation, les droits de ceux qui viendront après, tous audacieusement violés ! Que nous importe si, pouvant renverser les auteurs de cette loi que vous saviez bien n'être pas capables de faire quelque chose de bon, vous ne l'avez pas voulu ! Quels remerciements vous doit le pays quand vous attaquez une loi qui va passer et dont vous auriez pu empêcher la présentation ! Le pays ne peut que vous plaindre de votre aveuglement, que se tenir en garde contre vos incertitudes, contre vos revirements, contre votre talent même qui vous permet de vous soutenir à la tête d'un parti sans rendre aucun service au pays.

La nation doit comprendre enfin que la gauche dynastique est impuissante, incapable. La gauche radicale n'a pas reconnu à la chambre un droit constituant ; elle n'avait dès lors à combattre que contre la présentation du projet. La gauche dynastique pouvait peut-être renverser son éternel ennemi, M. Guizot, elle ne l'a pas même essayé ; elle a perdu une belle occasion de victoire par peur, par poltronnerie. Elle pouvait arriver au pouvoir, et, à l'en croire, son triomphe doit être le triomphe des idées saines, des idées de progrès, et elle y a renoncé dans un intérêt qui n'est pas celui du pays. Après de tels faits on est jugé ; il faut quitter la scène politique, on n'y a plus rien à faire.

Les journaux de l'opposition dynastique, qui se combattaient hier, se tendent aujourd'hui la main ; ils parlent de réconciliation, d'un pacte nouveau qui donnerait plus de force au parti. Que penseriez-vous de soldats qui, après s'être séparés, après avoir perdu une bataille par suite même de cette séparation, par leur faute, se feraient un appel, s'exciteraient à une nouvelle union, s'encourageraient à renverser l'ennemi qu'ils n'avaient pas voulu

combattre ? Vous n'auriez en eux aucune confiance ; vous penseriez avec raison que celui-là n'est pas réellement leur ennemi qu'ils n'ont pas renversé quand ils le pouvaient.

Voilà précisément la position des journaux de l'opposition dynastique. Chacun d'eux a soutenu une individualité, un chef marchant dans une voie différente ; et maintenant que cette division a permis à l'ennemi commun de triompher, voilà ces journaux qui s'écrient que cette division ne saurait durer. Qu'importe donc au pays que M. Thiers se rapproche de nouveau de M. Barrot, s'il s'en éloigne chaque fois que leur union peut être utile ! Qui trompe-t-on ici, et de ces deux hommes quel est donc celui qui a vendu le présent pour l'avenir ?

On voudrait vainement s'abuser sur le but de nos hommes d'état ; l'illusion n'est pas long-temps possible. Chaque jour il devient plus évident que le pouvoir veut courber la France sous le régime du sabre ; la domination est son but ; vis-à-vis de la population, l'intimidation est son moyen. Que lui importe que ses délégués aient oublié leur devoir, aient commis une erreur. Du moment qu'on leur résiste, que l'on fait contre eux la moindre manifestation, la troupe accourt, la baïonnette au bout du fusil, prête à obéir à tous les commandements, à charger sur les passants, à baïonnetter, à fusiller. La paix est une chose si ennuyeuse pour quelques hommes qui ne restent à l'armée que dans l'espérance d'une guerre ! Et puis qu'est-ce que cette plèbe qui est encore dans les rues quand l'autorité ordonne de les évacuer ! Doit-on le moindre égard à ces hommes qui se trouvent là où l'on fait une manifestation contre M. Guizot et ses adhérents, contre l'autorité qui abuse de son pouvoir ? Eh ! d'abord de quel droit examinerait-on la conduite des agents du pouvoir ? Du moment que leur nom a été inséré dans le *Moniteur*, ces messieurs sont infaillibles, et si la population se permet de manifester un peu vivement une opinion contraire à la leur, on la traitera en ennemie.

Les troubles de Roubaix sont là pour justifier ce que nous disons. La conduite d'un agent du pouvoir fait naître quelque agitation ; le maire la calme, mais cela ne suffit pas. Le préfet envoie des troupes alors qu'il n'en est plus besoin ; leur présence inquiète la population, les communications sont interrompues, et parce que quelques hommes inoffensifs regardent les mouvements de la troupe et s'étonnent de ce déploiement inutile de forces, on les charge à la baïonnette, et quelques uns tombent couverts de blessures.

Voilà ce qu'on appelle rétablir l'ordre ! Ce ne sont pas seulement les tendances des agents du pouvoir qui nous font cette situation, les lois permettent encore l'abus de la force publique. Où est la responsabilité des fonctionnaires ? Un commissaire fait arrêter des individus, il se trompe ; la population s'agite, fait entendre sa voix ; mais on n'entend là que celle du pouvoir qui commande par l'organe du préfet, aucune considération n'arrête, et si le sang a coulé, si des malheureux sont blessés par les soldats sans que rien justifiait qu'ils avaient des intentions hostiles ; tant pis pour eux !

Quand un homme allume par hasard, sans intention, un incendie qui consume quelques richesses matérielles, il est responsable du dommage qu'il a causé ; mais quand un fonctionnaire aura compromis la tranquillité de tout un pays, quand il aura jeté en prison des personnes qui n'étaient pas coupables, quand, par suite de désordres éclatés par sa faute, une collision aura lieu, que des citoyens auront été blessés, qui sera responsable de ces malheurs ? Personne ; il faut, pour tenter une action contre les agents du pouvoir, une autorisation qui est rarement donnée, en sorte que l'impunité leur est à peu près assurée.

Qu'un agent du pouvoir oublie un moment son devoir ou ce que l'administration regarde comme son devoir, qu'il soit préfet ou procureur du roi, il est destitué avec promptitude ; qu'il oublie son devoir à l'égard de la population, qu'il compromette par sa faute

FEUILLETON DU CENSEUR.

Histoire du Protestantisme à Lyon.

(Suite.)

Les magistrats et le clergé, mécontents de la tolérance du gouvernement, se plaignirent de sa conduite à la cour, et firent des remontrances au roi. Le comte de Saulx se contenta d'avertir le prince de tout ce qui se passait à Lyon, et, comme les protestants étaient paisibles, il les laissa continuer leurs prédications pour ne pas répandre le sang. Cependant la populace, animée par les conseils et les menées des magistrats, commença par porter le trouble dans les prêches : les deux partis s'agrippèrent. L'Ancieu, principal du collège, est tué par la populace dans une émeute ; chaque jour se commet de nouveaux désordres ; on se combat, on se poursuit les armes à la main. On voulait que les protestants cessassent leurs prêches ; ils refusèrent hautement. Le comte de Saulx écrit alors à la cour l'état déplorable de Lyon, et mande qu'il craint de ne pouvoir contenir les deux partis. Cette lettre est datée du mois de décembre 1561. Peu après, le duc de Crussol arriva dans Lyon pour rétablir le calme ; il conféra au gouverneur le collier de l'ordre, et, pour pacifier les factions, il fit transporter les prêches au faubourg de la Guillotière, hors de la ville. Trois maisons servirent de temple ; la plus considérable s'appelait la Maison-Rouge. Les protestants s'y rendirent par grandes troupes. La tranquillité était rétablie en apparence, mais la défiance subsistait toujours. Le roi publia l'édit de janvier qui permettait aux protestants leurs prêches dans les villes frontières ; il enjoignait aussi aux deux partis de vivre en bonne intelligence, sans provocations ni outrages. Les catholiques s'opposèrent à la publication de cet édit, et le comte de Saulx, voulant prévenir toute émeute, leva trois cents hommes de troupes catholiques et deux cents protestants pour garder la ville ; mais les catholiques eurent toujours la garde des postes les plus importants. Pour plus de précautions le roi ordonna que toutes les armes entre les mains des bourgeois fussent déposées chez le gouverneur ; il fut défendu de sortir armé. Cette mesure peut-être contribua beaucoup à la prise de la ville par les protestants ; mais ce n'est pas un indice de la trahison du comte de Saulx, puisque l'ordre émanait du roi-même. L'irritation des deux partis était si grande qu'on craignait chaque jour de les voir en venir aux mains. La ville même était divisée de religion, car les arquebusiers et leur capitaine George Renaud étaient protestants.

Les désordres occasionnés par la différence de religion dans cette ville étaient les mêmes par toute la France ; partout il y avait lutte entre les catholiques et les évangélistes. Les uns cherchaient à dominer, les autres à conquérir le même rang. Ces animosités amenèrent des rixes et des attentats fréquents. Enfin le massacre de Vassy fut comme le son retentissant d'une trompette qui porta dans toute la France le signal des guerres civiles ; soixante protestants y furent tués et près de deux cents blessés.

Cette nouvelle se répandit rapidement dans les provinces avec les exagérations qui caractérisent la haine des partis. Les Guise se saisirent tout-à-fait de l'esprit du roi, et la reine, si l'on en croit quelques historiens, écrivit au prince de Condé de prendre soin du salut de la France. Tout le royaume se divisa en deux factions. La place d'armes de l'armée protestante fut Orléans ; Tours, Poitiers, Angers, Grenoble, Rouen et toute la Normandie, Blois et d'autres villes tombèrent rapidement en leur pouvoir. Sur tout le sol de France, dit Mézerai, les églises furent pillées, les images des saints abattues, les reliques brûlées, les autels renversés, les mystères de la religion abandonnés aux plus horribles profanations, les prêtres massacrés, et les catholiques rendirent de sanglantes représailles : tous les protestants qui tombèrent en leur pouvoir étaient impitoyablement mis à mort. Les villes et les campagnes étaient en proie à la dévastation et au pillage des deux factions. Le Parlement de Paris ordonna qu'on tuât partout les huguenots ; dans les villes et dans les campagnes, on voyait des corps morts de tout sexe et de tout âge, et dans l'espace de trois mois il en périt ainsi plus de six mille.

Sous les rois François I^{er} et Henri II, les troupes françaises étaient sages, disciplinées, pleines de bravoure et de vertus ; ces guerres de religion effacèrent complètement ce loyal caractère du cœur de nos guerriers pour leur donner une férocité révoltante. Le débordement des mœurs enfanta des excès dont auraient rougi des barbares.

Nous n'entreprendons pas de suivre les opérations de la guerre civile, nous nous renfermons dans le seul cadre de la ville de Lyon.

Tout était en armes dans le Dauphiné. Maugiron était à la tête de l'armée catholique ; il faisait des levées de troupes en Savoie, dans le Forez et jusque dans l'Auvergne. Le roi, instruit par Crussol de l'état du protestantisme à Lyon, où se rendaient souvent des chefs de parti tels que le baron des Adrets, les frères Pérault, Changy et d'autres capitaines de renom, donna mission au comte de Maugiron de veiller à la conservation de la ville, Maugiron se préparait à venir à Lyon pour recevoir ses nouvelles levées de Savoie, lorsque le bruit se répandit parmi les protestants que son arrivée était le signal d'une infernale conjuration ; qu'on devait

les traiter comme à Vassy, et les assaillir à la fois par Saint-Just, par le Rhône et par Saint-Sébastien pour les exterminer. La révolte de Valence par les protestants hâta la conspiration.

Sans retard, les protestants introduisent dans Lyon un nombre considérable d'étrangers de leur parti, et, à la voix de leur ministre Ruffy, prennent les armes dans tous les quartiers. Ils comptent parmi eux plus de mille corselets, et se préparent par deux jours de prières à l'audacieux projet de s'emparer de la ville.

La nuit du 26 avril 1562, ils se réunissent, se partagent en deux troupes et se précipitent sur la ville pour ainsi sans défense. Ils se rendent maîtres, sans coup férir, des places Confort, Saint-Nizier et des Cordeliers, surprennent la porte Saint-Sébastien et le pont du Rhône, tendent partout des chaînes, prennent les places de la Saône et placent des cordons-de-garde dans tous les lieux importants.

L'Arsenal et l'Hôtel-de-Ville tombent en leur pouvoir ; le capitaine Du Perrat, qui commandait ce dernier poste, n'eut pas même le temps de prendre ses chaussures ; il se rendit sans avoir tiré l'épée. Les insurgés sortirent le canon de l'Hôtel-de-Ville et poursuivirent leur succès en s'emparant de la place du Change et du poste Saint-Eloi que gardait le capitaine Du Fenoyl avec vingt-cinq arquebusiers.

Au bruit du tumulte, les comtes de Saint-Jean avaient eu à peine le temps de s'asseoir que déjà les protestants avaient braqué des canons à la porte du cloître et deux longues coulevrines dans le jardin des Célestins, vis-à-vis de l'Archevêché. Les chanoines, voyant ces forces, se sauvèrent à toutes jambes par la porte Saint-Georges ; deux d'entre eux furent faits prisonniers et gardés pour être échangés contre quatre ministres du Forez détenus à Montbrison.

Le comte de Saulx n'avait autour de sa personne que vingt arquebusiers ; il fut forcé de se rendre aux vainqueurs qui l'environnèrent avec respect, en le suppliant de vouloir bien conserver le commandement de la ville. Le comte, après quelques hésitations, se rendit à leurs instances.

Lyon était au pouvoir des protestants, et dans une si grande entreprise il n'y avait eu que deux hommes tués. Les principaux chefs de cette expédition furent les capitaines Brion du Dauphiné, Prau du Vivarais, Montségut, Chévrier, Lisay, Rocoulet et Jacquières.

Le même jour, au soir, François de Beaumont, baron des Adrets, entra dans la ville, poussé par l'ambition et le désir de commander. Il était colonel des légions du Dauphiné, du Lyonnais, de la Provence et du Languedoc. Il partagea le commandement avec le comte de Saulx et bientôt gouverna seul.

la vie d'un grand nombre d'individus, il n'a pas le moindre reproche à subir. C'est un souvenir de droit divin qui permet au fonctionnaire d'agir sans contrôle.

Les événements de Roubaix, les malheurs qui résultent souvent de faits semblables, font plus que jamais sentir combien il importe que l'élection intervienne dans la nomination des fonctionnaires publics qui par leur position, les fonctions qu'ils remplissent, peuvent avoir une influence quelconque sur la fortune ou la vie des citoyens.

Paris, le 25 août 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU GENSEUR.)

Il ne faut pas trop s'étonner de la séparation qui vient de s'opérer entre MM. Thiers et Odilon Barrot; cette séparation était, depuis quelque temps déjà, une nécessité pour M. Barrot, et nous croyons qu'il ne cherchait qu'une occasion de rompre avec l'ancien président du 1^{er} mars, sans que celui-ci pût l'accuser d'avoir manqué de procédés à son égard.

M. Odilon Barrot a reçu, en sa qualité de président du comité électoral de l'opposition constitutionnelle, plus de mille lettres qui toutes se résument dans ces termes: « Séparez-vous de M. Thiers: vous avez trop long-temps marché avec lui. M. Thiers vous a empêché de suivre votre ligne; il vous retient, il vous entrave, il vous éloigne sans cesse du terrain des principes pour vous jeter dans des intrigues indignes de votre caractère. Rompez avec lui; remplacez-vous franchement à la tête de cette opposition qui a si glorieusement combattu pour les libertés publiques jusqu'au vote des lois de septembre 1835; redevenez le chef de ces hommes résolus qui veulent toutes les conséquences de la révolution de juillet, qui ne font pas de la politique en vue de leurs intérêts personnels, qui pensent et agissent toujours en vue des intérêts du pays. »

Tels étaient les conseils qu'on donnait à M. Odilon Barrot et qu'on lui donnait en même temps sur tous les points de la France. N'est-il pas probable que ces avis, désintéressés autant que sensés, auront produit sur lui quelque impression et qu'ils auront été pour beaucoup dans la conduite qu'il a tenue?

Si nous ne nous trompons pas dans notre manière d'apprécier l'attitude nouvelle prise par M. Barrot vis-à-vis de M. Thiers, il n'est pas probable que toutes les démarches faites en ce moment pour ramener un rapprochement entre ces deux hommes d'état aboutissent à aucun résultat sérieux.

— On pensait que la chambre des pairs se réunirait aujourd'hui pour entendre la lecture du rapport de M. de Broglie sur la loi de régence; mais cette lecture n'aura lieu que demain, et l'on annonce que très-probablement la discussion ne commencera que lundi. La chambre des pairs, par la lenteur avec laquelle elle procède, semble vouloir protester contre la précipitation que la chambre des députés a mise à quitter Paris.

— Depuis plusieurs mois les artificiers en garnison au fort de Vincennes travaillent chaque jour sans relâche à la confection de cartouches. Les munitions de toutes sortes accumulées au château de Vincennes sont immenses. Plus de huit millions de cartouches ont été confectionnées par les artificiers dans les cinq derniers mois. Chaque jour cinquante-neuf artilleurs sont commandés à ce service.

Le duc de Montpensier a pris, comme officier d'artillerie, un logement à Vincennes. Il a un platon de service chez lui et assiste tous les jours aux exercices pour se familiariser un peu avec les manœuvres.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT.

Avant l'ouverture, on n'a fait que le seul cours de 78 87 1/2, et la rente a ouvert au parquet à 78 90. Pendant toute la bourse, elle est restée offerte à ce prix et demandée à 78 85, qui a été le cours de clôture du parquet.

Dans la coulisse, la rente est restée offerte à 78 87 1/2. Les affaires ont été extrêmement nulles.

Cinq 0/0, 119 60. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 78 90. — Banque, 3250 00. — Obligations de Paris, 0000 00. — Naples, 106 50. — Dette active d'Espagne, 21 7/8. — Etats-Romains, 104 0/0. — Cinq 0/0 belge, 102 1/2. — Trois 0/0 belge, 000 00. — Banque belge, 770 00. — Caisse Lafitte, 0000 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

TROUBLES EN ANGLETERRE.

Le retour de la tranquillité et la reprise des travaux ne se réalisent pas aussi promptement qu'on pourrait le désirer. Les choses sont toujours à peu près dans le même état; tandis que les districts du nord, premier foyer des troubles, paraissent plus calmes, l'agitation gagne d'autres localités et se propage dans le sud et dans l'ouest. Voici comment le *Times* expose la situation:

Il est parfaitement vrai que les perturbations des districts manufacturiers du nord montrent une tendance à s'apaiser; il est même probable que, dans la multitude qui a pris part à ces mouvements, il n'y a pas la moitié ni même une moindre partie qui soit sérieusement hostile à l'ordre

Le baron des Adrets était d'abord catholique; le désir de se venger du duc de Guise, qui lui avait été contraire dans un procès, le poussa dans le parti protestant. Catherine de Médicis l'excita dans ce projet en l'engageant à ruiner les affaires des Guise dans les provinces soumises à son commandement. C'était un homme d'un courage invincible, d'une bravoure à toute épreuve, plein de génie militaire; mais son excessive cruauté ternit ses qualités guerrières. L'esprit se révolta à la lecture des exécutions barbares qu'il ordonnait; son nom seul était la terreur de la contrée, au point que Mongeron, un jour prêt à livrer bataille à ce baron redouté, s'enfuit sans combattre à la tête de ses troupes et se sauva en Savoie. Quelques historiens disent que le baron des Adrets, pour accoutumer ses propres enfants à la cruauté, les faisait baigner dans le sang.

Cependant les prêches s'établissent dans toute la ville. Deux mille hommes furent levés pour garder Lyon; ces troupes furent soldées par la ville et sur les revenus du clergé. On proclama la liberté de conscience, et, par une absurde contradiction, on abolit la messe. L'administration civile n'eut rien de changé; seulement les protestants prirent la place des catholiques dans les emplois importants. Il fut statué que parmi les membres du consulat douze seraient protestants, et qu'aucune école ne pourrait s'élever si le chef n'était reconnu bon protestant et n'avait subi un examen sur la doctrine et sur la science devant le principal du collège de la Trinité.

Le prince de Condé, chef militaire de la réforme en France, donna le gouvernement de la ville au baron des Adrets et lui envoya Poncas comme colonel de la cavalerie et Changy pour commander l'infanterie.

Les calvinistes détruisirent alors avec fureur tout ce qui avait rapport aux monuments religieux et au culte. Ils démolirent les cloîtres Saint-Jean, Saint-Just et Saint-Irénée; la basilique des Machabées sauta à force de mines; la façade de Saint-Jean fut défigurée, un grand crucifix d'argent massif abattu du jubé, les ornements d'église pris, profanés et vendus à l'encan pour le prix de cent douze écus; le monastère de l'Île-Barbe fut pillé et détruit de fond en comble, les tombeaux des archevêques ouverts, et leurs cendres, ainsi que celles des martyrs, jetées aux vents. On transporta en pièces d'artillerie les cloches des églises, et chaque jour le ministre Virey fit ses prêches dans l'église des Cordeliers, convertie en temple protestant.

Les premières ordonnances contre les catholiques furent d'abord modérées; on rappela tous ceux que la frayeur avait mis en fuite. Mais cette modération fut de courte durée; les vainqueurs devinrent bientôt persécuteurs à leur tour et rendirent de sanglantes représailles à leurs en-

présent des choses. Mais, d'un autre côté, il est également vrai que les promoteurs, les conseillers, les organisateurs des troubles ont échoué; que les mineurs et les houilleurs du pays de Galles sont soulevés; qu'un meeting de 8 à 9,000 hommes a été tenu ces jours derniers à Kensington; que nos vieux amis de la ligue contre la loi des céréales sont à l'œuvre avec toute l'activité que donne l'intérêt personnel pour fomentier l'agitation et en tirer parti.

Les nouvelles des districts montrent que l'inquiétude est toujours très-vive même dans les villes où la puissance de la force armée a permis à quelques ateliers de reprendre leurs travaux.

Les cheminées fument, dit un correspondant, les grilles sont ouvertes, mais les ouvriers ne se présentent pas et continuent de rôder dans les campagnes.

Lundi, Birmingham présentait un aspect menaçant; plus de quinze mill echarbonniers sont entrés dans la ville et parcouraient les rues et les places. Une personne politique résidant à Handsworth assure que plus dix mille hommes sont dispersés en dedans des limites du bourg. Il est impossible de dire comment se passera la soirée.

Sur les autres points, dans le pays de Galles, dans l'ouest et dans presque tous les districts des mines, les ouvriers quittent l'ouvrage et se réunissent au nombre de plusieurs milliers d'individus. Le bruit qui avait couru à Londres de collisions sérieuses dans l'ouest, à Holitown et à Campsie, s'est trouvé sans fondement; mais tout travail est abandonné dans ces villes.

L'article suivant du *Siècle* établit assez bien l'état de la question entre la gauche et le centre gauche. Il y a encore un peu d'air-greux, mais on est disposé à s'entendre.

Il n'entre nullement, dit le *Siècle*, dans nos intentions d'éterniser le débat qui s'est élevé entre la gauche et le centre gauche à l'occasion du discours récent de M. Thiers. Le *Constitutionnel* a fait pour l'avenir des déclarations dont nous avons pris acte et qui répondent aux accusations des partis extrêmes aussi bien qu'aux insinuations et aux espérances des ultra-conservateurs. C'est au temps de les confirmer ou de les démentir. Nous attendrons avec la persuasion, en ce qui nous concerne, que l'humeur est entrée pour une plus grande part que le calcul dans la brusque détermination de M. Thiers.

On lit dans un journal du matin :

S'il faut en croire les bruits des salons politiques, le ministère aurait déjà disposé de la place de conseiller-maître à la cour des comptes devenue vacante par la mort de M. du Sommerard. Le nouveau titulaire serait, dit-on, M. Conte. Cette nomination n'aurait lieu que pour transmettre la direction des postes à l'un des partisans les plus dévoués de M. Guizot, M. Dejean.

Ecole des Beaux-Arts.

PROGRAMME DE LA DISTRIBUTION DES PRIX.

PEINTURE DE LA FIGURE. — PROFESSEUR, M. BONNEFOND.
1^{er} prix, laurier d'or, Belvaux. — 2^e prix, médaille d'or, Barreton. — 1^{re} mention, Antoine Bost, de Tarare. — 2^e mention, Gaspard Poncet, d'Oullins. — 3^e mention, Pierre-Jean-Baptiste Vincent, de Lyon.

DESSIN DE LA FIGURE. — PROFESSEUR, M. BONNEFOND.
1^{re} division.
1^{er} prix, médaille d'or, Poncet. — 2^e prix, médaille d'argent, Belvaux. — 1^{re} mention, François Fragnay, de Peyrouge. — 2^e mention, Auguste Bernard, de Villeurbanne. — 3^e mention, Antoine Micol, de Tarare. — 4^e mention, Pierre-Jean-Baptiste Vincent, de Lyon.

2^e division.
Prix, une médaille d'argent et le *Guide de l'Ornemaniste*, Delaisse. — 1^{re} mention, Antoine Chazot, de Chessy. — 2^e mention, Pamphile Flacheiron, de Lyon. — 3^e mention, Jean-Joseph Tapissier, de Lyon. — 4^e mention, Marc Kuentz.

DESSIN D'APRÈS LE PLATRE. — PROFESSEUR, M. GENOD.
1^{er} prix, médaille d'argent et le *Guide de l'Ornemaniste*, Agnel. — 2^e prix, médaille d'argent, Maliquet. — 1^{re} mention, Jean Balança, de Lyon. — 2^e mention, Jean-François-Marie Moureaux, de Lyon. — 3^e mention, Claude-Louis-Marie Revol, de Lyon. — 4^e mention, Alexandre-Adolphe Bauderon, d'Aubusson.

PRINCIPES. — PROFESSEUR, M. BLANCHARD.
1^{re} division.
1^{er} prix, médaille d'argent, Faisant. — 2^e prix, médaille de bronze, Bely. — 1^{re} mention, Jean-Claude-Simon Bomboy, de Lyon. — 2^e mention, Jean-Louis-Clément Ringard, de Lyon.

PRINCIPES. — PROFESSEUR, M. REY.
2^e division.
1^{re} section. — Prix, médaille d'argent, Vassel. — 1^{re} mention, Jean-Jules Plaisantin, de Lyon. — 2^e mention, Ennemond Vivier, de Lyon. — 3^e mention, Pierre-Marie Roux, de Lyon. — 4^e mention, Dominique Bonnefoy.

2^e section. — Prix, médaille de bronze, Rave. — 1^{re} mention, Joseph Loras, de Lyon. — 2^e mention, Louis-Ennemond Richner, de Lyon. — 3^e mention, Laurent Hornis-Morel, de Lyon.

mis. Il y eut plusieurs martyrs pour la religion catholique; les couvents et les églises furent convertis en prisons ou en casernes, et les religieux chassés de la ville.

Rubys représente les calvinistes pillant, saccageant les lieux sacrés, et usant de toutes sortes de cruautés contre les fidèles pendant les quinze mois qu'ils possédèrent Lyon.

Si ce récit est exagéré, il est certain du moins qu'après la prise de la ville les protestants se livrèrent à tout l'emportement d'une soldatesque effrénée, puisque Calvin, dans une lettre écrite aux ministres, leur témoigne toute sa douleur de ce que les enfants de l'Evangile se sont livrés à tant de fureur. « Et qui voudra ensuite embrasser la réforme, ajoute-t-il, lorsque vous n'avez pas montré plus de retenue que des barbares? »

Le baron des Adrets, ayant à sa disposition des forces imposantes, suivit son penchant belliqueux et partit pour conquérir de nouvelles villes à son parti. Il laissa, pour commander en sa place, le sénéchal de Valentinois avec deux mille hommes pour garder la ville. Le baron emporta d'assaut Mâcon et Montbrison; dans cette dernière ville, il fit sauter les prisonniers du haut d'une tour élevée, où ces malheureux se brisaient les membres en tombant sur des rochers à pic. Il prit en courant les places de Pierre-Latte, Mouron, Orange, Montlimart, le Bourg, Boullène, Grenoble, brûla la Grande-Chartreuse, ravagea le Forez, s'empara de Pont-Saint-Esprit, et commit beaucoup de cruautés dans ces diverses expéditions, afin de venger, disait-il, le sort d'Orange, qui fut prise par l'armée catholique et subit toutes les horreurs d'une ville ennemie.

Après ces expéditions des Adrets revint à Lyon, mais il trouva la ville bien changée. Les Lyonnais, détestant sa cruauté, avaient supplié le prince de Condé de leur donner un autre commandant; le prince leur avait envoyé Soubise, homme de conseil et d'expérience, qui arriva le 19 juillet. Le baron fut irrité, mais Soubise, par son affabilité et sa douceur, sut adoucir pour des Adrets l'amertume de cet affront, et l'envoya combattre en Dauphiné avec quatre compagnies françaises et une de Gent-Suisses.

Les hostilités continuaient avec moins de bonheur pour les armes des protestants dans le reste du royaume: Rouen et la Normandie avaient été reprises par l'armée royale. Enfin, après divers événements heureux et malheureux, les deux armées se préparèrent à une bataille dans les plaines de Dreux. La victoire fut disputée avec fureur; les deux partis firent des pertes énormes, et ce qu'il y eut de remarquable, c'est que les deux chefs ennemis, Condé et le connétable de Montmorency, furent faits prisonniers. L'armée protestante, sous les ordres de Coligny, vint se renfermer dans Orléans, où le duc de Guise vint l'assiéger.

ARCHITECTURE. — PROFESSEUR, M. CHENAVERD.
1^{er} prix, médaille d'or, Chaize. — 2^e prix, médaille d'argent, Dru. — 1^{re} mention, François-Claude Savy, de Montluel. — 2^e mention, Jean-Marie Sage, de Lyon.

CONCOURS MENSUELS.
Prix, médaille d'argent, Georges Gaspard, de Lyon. — Prix, médaille d'argent, Claude Poix, de Saint-Cyr. — 1^{re} mention, Jean-Marie Chaize, de Bessenay. — 2^e mention, Jean-Pierre Dru, de Lyon. — 3^e mention, Antoine Masson, de Lyon. — 4^e mention, Ziemiecki.

FLEURS. — PROFESSEUR, M. THIERRIAT.
1^{re} division.
Prix, médaille d'or, n° 3, Payet. — 1^{re} mention, n° 1, Jean Dubost, de Vaise. — 2^e mention, n° 2, Claude-Antoine Berger, de Villeurbanne.

1^{er} prix, médaille d'argent et le *Guide de l'Ornemaniste*, Fatin. — 2^e prix, médaille d'argent, Roux. — 1^{re} mention, Jacques-Léonard-Frédéric Jaubert, de Lyon. — 2^e mention, Jules Micol, de Rive-de-Gier. — 3^e mention, Pierre-Joseph Guillon, de Lyon.

3^e division.
1^{er} prix, médaille d'argent et une collection de fleurs et fruits lithographiés, Micol. — 2^e prix, médaille d'argent, Jaubert. — 1^{re} mention, Jean-Antoine Fatin, de la Croix-Rousse. — 2^e mention, Guillon, déjà nommé. — 3^e mention, Jean Sève, d'Aoste.

COMPOSITIONS APPLICABLES AUX MANUFACTURES.
PROFESSEUR, M. TUFFET.
1^{re} division.

1^{er} prix, médaille d'or, Jambon. — 2^e prix, médaille d'argent, Chaumetton. — 1^{re} mention, Louis Perret, de Gleizé. — 2^e mention, Pierre-Auguste Gouy, de Buxy. — 3^e mention, Gustave-Emanuel Schmutz, de Colmar.

2^e division.
1^{er} prix, médaille d'argent, Chaumetton. — 2^e prix, médaille de bronze, Ricard. — 1^{re} mention, Joseph Maréchalat, de Lyon. — 2^e mention, Gouy, déjà nommé.

GRAVURE. — PROFESSEUR, M. VIBERT.
1^{re} division.
Prix, médaille d'or, Chevron. — Mention, Jean-François Dubouché, de Tournon.

2^e division.
Prix, médaille d'argent et la *Perspective d'Adhémar*, Pierre Ruissel, de Lyon. — Mention, Joseph Bigot, de la Guillotière.

3^e division.
Prix, médaille d'argent, Lacroix. — 1^{re} mention, Jacques-Joseph Lépine, de Lyon. — 2^e mention, Gaspard Blanc, de Lyon.

LITHOGRAPHIE. — PROFESSEUR, M. VIBERT.
Prix, médaille d'argent, Bigot. — Mention, Ruissel.

SCULPTURE. — PROFESSEUR, M. DE RUOLZ.
1^{re} division.

1^{er} prix, médaille d'or, Xavier-Marie Benoît-Auguste Courtet, de Lyon. — 2^e prix, médaille d'argent, Guillaume Bonnet, de Saint-Germain-Laval. — 1^{re} mention, Pierre-Marie Guerpillon, de Panissière. — 2^e mention, Pierre-Antoine-Hippolyte Bonnardel, de Bonnay.

2^e division.
Prix, médaille d'argent et le *Guide de l'Ornemaniste*, Bonnardel, déjà nommé. — Mention, Benoît-Hippolyte Saint-Cyr, de Villefranche.

3^e division.
Prix, médaille d'argent, Bonnardel, déjà nommé. — Mention, Guerpillon, déjà nommé.

PERSPECTIVE.
1^{er} prix, Marty. — 2^e prix, Acher. — 1^{re} mention, André. — 2^e mention, Poix.

GÉOMÉTRIE PRATIQUE.
1^{er} prix, Desroches. — 2^e 1^{er} prix, André. — 2^e prix, Roubaux. — 1^{re} mention, Lépine. — 2^e mention, Mouchon. — 3^e mention, Joannon.

MÉDAILLES ACCORDÉES AU TRAVAIL ET A L'ASSIDUITÉ.
Médaille d'argent à M. Poix.
Médaille d'argent à M. Seppe.

Chronique.

LYON.

Le n° 614 du *Bulletin des Lois* promulgue une ordonnance du 4 juillet dernier qui autorise l'acceptation des legs faits par Mme Reine Rivail, veuve, en secondes noces, de M. François Mathevo: le premier, de 2,000 f. aux hospices de la ville de Lyon; le deuxième, de deux sommes, l'une de 1,200 f. aux pauvres de la paroisse d'Ainay, et l'autre de 2,000 f. à l'œuvre dite de la *Marmite d'Ainay*, de ladite ville.

— M. le docteur Pointe vient de faire paraître un ouvrage intitulé: *Histoire topographique et médicale du grand Hôtel-Dieu de Lyon*, dans laquelle sont traitées la plupart des questions qui se rattachent à l'organisation des hôpitaux en général.

— Une ligue industrielle qui rappelle, dans le but qu'elle se propose comme dans sa constitution, l'Association Charbonnière de Saint-Etienne, vient de se former à Givors et à Rive-de-Gier pour l'exploitation de la verrerie. Son premier effet a été la suppression d'un certain nombre de fours, et, par suite, la mise à la réforme d'un nombre considérable d'ouvriers.

Dans le Lyonnais les affaires des calvinistes déclinerent aussi rapidement. Le maréchal de Tavannes, à la tête des catholiques, avait surpris Mâcon et plusieurs autres places de moindre importance. Les Lyonnais, apprenant qu'il rassemblait de nouvelles forces pour venir assiéger leur ville, demandèrent des secours aux Suisses. Berne, Neuchâtel et le Valais fournirent quinze enseignes, à condition qu'on ferait la guerre, sous les auspices du roi. En effet, depuis la prise de Lyon, les calvinistes soutenaient que tout ce qu'ils avaient entrepris avait pour but le bien de l'état, qu'ils n'avaient les armes à la main que pour défendre le prince de la tyrannie des Guise et lui rendre la liberté.

Les Suisses cependant ne fournirent à Lyon que six enseignes; une partie s'en retourna dans leur patrie, jugeant la guerre en opposition avec leur traité avec la France.

Tavannes, secouru des troupes de Maugiron, vint investir Lyon avec huit mille hommes. Il interceptait tous les secours de vivres de la Bresse et de la Bourgogne par Mâcon. Il prit Anse et poussa ses escarmouches jusqu'aux portes de Vaise. Déjà Lyon ressentait la famine, aucun convoi n'y pouvait plus pénétrer. Les villes et les villages voisins étaient épuisés par ces guerres désastreuses; leurs habitants étaient tour à tour pillés, et par les troupes catholiques, et par celles des protestants, et par les forces que le pape avait envoyées au maréchal de Tavannes. Souvent les moissons étaient coupées lorsqu'elles n'étaient encore qu'en herbe.

Lyon était vigoureusement pressé. On manquait d'argent pour solder les troupes; alors on eut recours aux emprunts, aux confiscations, aux taxes forcées. Le commerce était nul, néanmoins les ministres avaient conservé tout l'ascendant qu'ils avaient sur le peuple; ils le fanatisaient par leurs prêches, et l'exhortaient à tout souffrir plutôt que de se rendre aux catholiques.

Une cause légère en apparence vint changer la face des affaires. Guise envoya le duc de Nemours pour prendre la conduite du siège de cette conduite, Mandelot fut son lieutenant-général. Tavannes s'offensa de cette conduite, ne voulant pas servir en second, il se retira dans sa terre de Bourgogne; une partie de ses troupes suivit l'exemple du chef, et se dispersa; une partie de ses troupes suivit l'exemple de Mandelot, et l'en-de soutenir un siège. Il rappela les troupes du baron des Adrets, et l'envoya lui-même en Dauphiné faire de nouvelles recrues. Un parti de trois mille hommes de pied, soutenu par quatre cents chevaux, pénétra dans le pays de Dombes, d'où il amena beaucoup de blé. Le capitaine Moreau reprit Trévoux, et trouva dans une tour du château six mille muids de froment qui furent transportés à Lyon. (La suite à un prochain numéro.)

Si nous sommes bien informés, — et nous avons d'excellentes raisons pour le croire, — près d'un millier de personnes, hommes, femmes et enfants, se trouve frappé par cette nouvelle manœuvre du monopole.

— Aujourd'hui à lieu, comme nous l'avons annoncé hier, la représentation au bénéfice de M. Jules Ferrand. La composition du spectacle assure que le théâtre des Célestins, qui hier n'a pu contenir tous les spectateurs que la dernière représentation de M. Bardou y avait attirés, recevra au moins ce soir aussi nombreuse compagnie.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans la *Gazette du Midi* du 24 août :
« Les chaleurs tropicales qui ont pesé sur Marseille faisaient pressentir un orage, surtout après l'invasion récente du simoun. En effet, les vapeurs d'un ciel de feu ont fini par se résoudre en grandes décharges électriques et en pluie torrentielle, comme notre ville en voit périodiquement. Avant-hier soir, l'orage, après avoir perlé pendant quelque temps par de larges gouttes, a éclaté vers huit heures et demie dans toute sa violence et s'est prolongé pendant une heure. La foudre est tombée en ville sur plusieurs points; on nous cite une maison de la rue des Petites-Maries, une autre dans le voisinage du Collège, une troisième au boulevard du Lonchamps; enfin elle aurait aussi éclaté aux environs de la rue de Lille. Nulle part heureusement elle n'a causé de malheur, s'étant bornée à endommager un peu les édifices et à détruire quelques meubles.

« Un beau phénomène a été observé dans cet orage, et lui imprimait un caractère de sombre grandeur : c'est la continuité des éclairs, continuité qui a duré pendant quelque temps avec les circonstances les plus curieuses. On a pu remarquer un coin du ciel d'où s'échappaient, comme d'un volcan, ces éclairs continus et jaillissant tantôt en lances de feu, tantôt sous la forme de globes enflammés. »

— La réparation de la voûte de Rive-de-Gier, qui avait donné lieu à une interruption du passage sur cette partie du chemin de fer, vient d'être terminée; le service des transports a repris son activité ordinaire sur toute la ligne.

Nouvelles Diverses.

On écrit d'Orléans :
« Le tracé définitif du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, d'une longueur totale de 81 kilomètres, est très-avancé.

« Le tracé des alignements est terminé; on s'occupe de tracer les courbes. »

« Sur la longueur totale ci-dessus, 14 kilomètres sont piquetés et l'on va commencer le nivellement.

« On s'occupe en même temps de pratiquer dans le lit de la Loire, à Orléans, les sondages nécessaires pour connaître la nature du terrain destiné à recevoir les fondations du viaduc de la Loire.

« Par suite des opérations désignées ci-dessus, sept ateliers ont été organisés sur la ligne et travaillent simultanément. »

— Samedi dernier, dit un journal, les administrateurs des hospices civils de Paris ont signé, à l'Hôtel-de-Ville, leur désistement du procès contre les héritiers de M^{me} la baronne de Feuchères. Les héritiers ont consenti à faire une donation aux pauvres de Paris.

— Les commissaires belges nommés pour faire partie de la commission française qui se réunira incessamment à Lille, sous la présidence de M. le vicomte de Saint-Aignan, préfet du Nord, à l'effet de régler les conditions du service international par les chemins de fer, sont : MM. Masur, directeur, administrateur des chemins de fer en exploitation; de Muelenaere, ministre d'Etat, gouverneur de la Flandre occidentale; Lejeune, inspecteur-général des contributions, cadastre, etc., au ministère des finances.

— On lit dans le *Morbihan* :
« Une perquisition a été faite aux environs d'Hennebon, le 23 juillet dernier, chez un docteur-médecin prévenu d'avoir enterré dans son jardin, et sans déclaration préalable, l'enfant dont est accouchée sa domestique, avec laquelle, dit-on, il vit en concubinage. M. le juge de paix, assisté du brigadier de gendarmerie, s'étant transporté chez lui, a trouvé, au lieu indiqué par un journalier qui avait lui-même creusé un trou où le propriétaire de la maison disait vouloir planter un arbre, les ossements d'un enfant nouveau-né.

« Interrogé par le juge de paix, le médecin a nié la grossesse de sa domestique, et prétendu que le bruit ayant couru qu'elle était enceinte, il avait voulu s'en assurer comme homme de l'art, mais qu'il n'avait pu y parvenir. La domestique au contraire a avoué être accouchée il y a environ quatre mois d'un enfant mort, du sexe féminin; que le docteur l'avait lui-même déléguée, et avait enterré l'enfant dans le jardin, disant qu'il n'était pas nécessaire d'en faire la déclaration.

« On assure qu'une jeune personne, connue sous le nom de Théodora, et tenue pour ainsi dire en charte privée par cet individu, étant décelée chez lui il y a environ dix-huit mois, fut également enterrée dans ce terrain. »

On lit à ce sujet dans l'*Abeille* :
« Nous croyons devoir aller plus loin que le *Morbihan* et nommer M. Philippe dans l'intérêt de ses confrères. Nous ajouterons aussi que ce médecin ne semble pas avoir de toutes ses facultés mentales, et que ce qui serait un délit chez un autre pourrait bien être beaucoup moins grave chez un homme qui n'a pas la conscience de tout ce qu'il fait.

« Le docteur Philippe a été mis en prévention pour le premier des faits indiqués, et il s'en était retiré sans condamnation; espérons, pour l'honneur de l'humanité, qu'il en sera encore de même aujourd'hui. »

— La quatrième catégorie des 79 voleurs comparait sur les bancs de la cour d'assises de la Seine présidée par M. Zangiacomi. Les accusés sont au nombre de quatre. Parmi eux se trouvent Charpentier, Cligny, Grouillon et la fille Heudebert, qui ont été condamnés à la suite des débats relatifs aux précédentes catégories. Les autres sont les nommés Vidal Fonblanc, âgé de 43 ans, professeur; Virginie Vimal, femme Fonblanc, âgée de 26 ans, maîtresse de langues; Benoît Vimal, artiste dramatique; Simon Joanon, employé de la ville de Paris; Désiré Marion, tailleur, forçat du bagne de Rochefort; Jean Marcellot, marchand de volailles; Charles Front, marchand de volailles; Marie Gosselin, fille publique; Antoine Fournier, lingère, âgée de 19 ans.

« Les dispositions prises pour les précédentes catégories ont disparu, et la salle a repris son aspect accoutumé.

« Charpentier et Cligny sont encore les révélateurs de cette nouvelle bande. On presume que les débats de cette affaire occuperont le jury toute la semaine.

— On lit dans le *Journal de Rouen* :
« Tous les renseignements qui nous parviennent relativement au chemin de fer témoignent de l'activité déployée sur toute la ligne par la compagnie et par les entrepreneurs, et confirment l'assurance qui a été donnée de la mise en activité du service dans les premiers mois de 1842.

« Indépendamment des travaux d'art, tels que ponts, tunnels et viaducs, qui se poursuivent avec une rare activité et seront prêts bien avant l'époque assurée pour leur livraison, les terrassements sont commencés presqu'également sur tous les points, et l'on profite pour les avancer du beau temps et de Saint-Etienne, la compagnie est en possession de la plupart de ses terrains, et des ateliers sont organisés presque aux portes de Rouen. »

— On lit dans le même journal :
« Avant-hier et hier, M. le procureur du roi et l'un des juges d'instruction se sont transportés aux Chartreux, au sujet d'une coalition qui aurait éclaté entre les ouvriers français et anglais travaillant à l'atelier de construction des locomotives. Nous ne connaissons pas assez les faits pour pouvoir parler avec quelques détails. Une trentaine d'ouvriers ont, dit-on, été arrêtés. »

— On lit dans l'*Observateur de l'Aisne* :

« Un violent incendie a éclaté dimanche soir à Prouilly, à 15 kilomètres de Reims. Un homme soupçonné d'avoir mis le feu a été arrêté. Il ne reste plus debout que l'église et environ 40 maisons sur 180 à peu près qui composaient le village. Un autre incendie a éclaté à Suipe le 21 août. Il y a à peu près 35 à 40 granges et maisons brûlées. La perte est évaluée au moins à 800,000 fr. »

— On lit dans le *Haro* de Caen :

« On a vu, dimanche dernier, descendre la rue Guillaume-le-Conquérant et s'arrêter un instant à l'hôtel d'Angleterre une berline escortée de deux gendarmes et d'un brigadier. Deux de ces agents de la force publique étaient sur le siège de devant et un sur le derrière de la voiture; elle était attelée de trois chevaux de poste; la portière et les glaces en étaient fermées par des planches, et il ne restait qu'un petit espace à pouvoir à peine passer la main.

« Nous n'avons pu savoir quel personnage renfermait cette voiture; ainsi, malgré les renseignements que nous avons tâché de nous procurer, il nous est impossible de satisfaire la curiosité publique sur ce mystérieux enlèvement. »

— On lit dans le *Patriote vendéen* :

« Comme le conseil d'arrondissement, le conseil municipal de Bourbon-Vendée, dans sa dernière réunion, a émis le vœu tant de fois formulé que le nom de son fondateur fût rendu à la ville. »

— Nous apprenons que la petite ville de Moekein, district de Magdebourg, vient d'être réduite en cendres. Quinze maisons seulement ont été épargnées par les flammes. La ville comptait onze cents habitants et deux cents maisons. Plus de cent familles sont réduites à la plus affreuse misère. (*Gazette d'Etat de Prusse.*)

— Le 20 de ce mois, à Londres, une jeune femme s'est précipitée du haut du *Monument*. A dix heures du matin elle avait demandé la permission de monter; elle était accompagnée par un des cicerone, auquel elle adressa plusieurs questions sur les divers points de vue; elle paraissait tout-à-fait calme et de sang-froid.

Cette jeune femme était à peine depuis un quart d'heure sur la galerie, lorsque, trompant la surveillance du gardien, elle franchit la balustrade, et, s'accrochant en dehors des barrières, elle passa quelques secondes à serer ses jupons et sa robe autour de ses jambes, puis elle se précipita brusquement la tête la première. Un charretier passait en ce moment sous le *Monument*; le courant d'air fit voler son chapeau loin de lui. La malheureuse toucha le cou du cheval, reçut un contre-coup, puis finit par tomber. On accourut pour la relever; ce n'était plus qu'un cadavre.

Il paraît que cette femme, âgée de 20 à 25 ans, était enceinte de quelques mois. Les portes du *Monument* sont fermées depuis ce malheureux événement.

Tribunaux.

LES AMOURS D'UN MOIS. — Les amours de la fille Catouillet durent plus d'une semaine; ils durent tout un mois, mais ils ont un dénouement fort désagréable pour ses adorateurs mensuels.

Malgré son nom de Catouillet, la fille Catouillet est assez avenante; elle a des cheveux noirs, des yeux noirs, un teint pâle, une figure passable et une certaine physionomie candide et honnête. A l'aide de ces moyens de séduction que la nature a eu le tort de lui donner, la jeune Catouillet se pourvoit, chaque premier de mois, d'un amoureux. Elle n'est pas difficile sur les agréments personnels; l'essentiel c'est que son partner ait une chambre assez bien meublée, une commode assez bien garnie et quelques petits bijoux en or ou en argent.

Quand elle a trouvé ces conditions solides chez un ouvrier célibataire, elle se laisse faire les doux yeux pendant une heure, elle l'autorise à soupiper tout un soir, elle lui permet de lui offrir à souper chez un marchand de vin traiteur, et même de lui faire la galanterie d'un paradis d'Ambigu-Comique; puis à minuit, à l'heure où le premier jour du mois expire et où le second va commencer, elle accepte l'hospitalité dans la chambre de son nouvel adorateur. L'heureux amant, pour ne pas demeurer en reste avec une si rare maîtresse, lui donne son cœur et la clé de son domicile. Cela va bien; on s'installe, on se constitue en ménage commun.

La tendre Catouillet met tout en ordre dans le logement du garçon; elle visite le linge, le raccomode, frotte les meubles, fait luire les carreaux, débarbouille les vitres et trempe exactement la soupe aux heures des repas. C'est un trésor que la jeune Catouillet! L'amant se félicite d'une pareille conquête. Quelle précieuse petite femme! comme elle est sage, rangée, économe! L'aimer, c'est trop peu; elle est digne d'être adorée, et l'on se reproche même de ne pas récompenser tant de vertus par un bon et légitime mariage. Ainsi va la vie pendant vingt-neuf jours. Le soir du trentième ou du trente et unième, l'ouvrier, en quittant son atelier, rentre au logis... Catouillet n'y est pas, la soupe n'est pas servie... Où peut donc être Catouillet? Elle est peut-être en bas chez la fruitière? Mais non; la fruitière ne l'a pas vue. Où la chercher? L'amant remonte chez lui, il attend, il écoute, il regarde par la fenêtre. Pas plus de Catouillet que dans la main.

Les heures passent, la nuit s'avance, et pas la moindre Catouillet. Ceci devient inquiétant. Si un accident lui était arrivé, si elle était tombée, si une voiture l'avait blessée... tuée peut-être! Grand Dieu! quelle horrible idée!... Mais oui, il n'y a que cela qui puisse expliquer cette absence inexplicable. Catouillet est si sage, si tendre, si fidèle... Ce serait outrager la vertu et l'amour que de supposer... Oh non!

Le pauvre amant oublie qu'il n'a pas diné. Il sort, il parcourt les rues au hasard, cherchant sa Catouillet, et tremblant de la retrouver mourante. Mais, morte ou vivante, Catouillet ne se retrouve pas.

Il rentre enfin, désespéré, le cœur gros, les yeux humides... Il découvre sa couche solitaire pour demander au sommeil l'oubli de son malheur... Qu'est-ce-ci? Le matelas est nul les draps ont pris la pris la fuite! Voilà qui est bizarre!... et la commode... vide! et la tirelire... muette!

Pour le coup, l'absence de Catouillet s'explique d'une affreuse manière! Qui l'eût jamais prévu! Catouillet, qui avait les bosses de toutes les vertus... avait aussi la bosse du vol.

Tel fut, le 31 mai dernier, le dénouement des amours de l'ouvrier Ham et de sa conquête du 1^{er} du mois.

Le 1^{er} juin, le même roman commença entre Catouillet et l'ouvrier Péron. Le 30 du même mois, une conclusion semblable terminait cette deuxième intrigue.

Le 1^{er} juillet, la fille Catouillet entra en arrangement avec un troisième ouvrier. Mais, heureusement pour celui-ci, un commissaire de police se présenta au domicile commun et s'empara de la jeune fille avant l'échéance.

Aujourd'hui la fille Catouillet répondait aux juges de la septième chambre que les effets disparus de chez ses amants lui avaient été donnés comme gages de tendresse, et que d'ailleurs, si elle en avait emporté quelques uns qui ne lui appartenaient pas, c'est qu'elle avait pensé que les fonctions de femme de ménage exercées par elle chez Ham et Péron pendant trente jours méritaient un salaire.

Le tribunal, présidé par M. Durantin, n'a point admis ce système de défense, et, sur les conclusions de M. l'avocat du roi Roussel, il a condamné la fille Catouillet en quinze mois d'emprisonnement. Ce jugement sauve quinze victimes.

VARIÉTÉS.

ACADÉMIE DES SCIENCES. — Séance du 22 août.

SUR L'ÉCLIPSE TOTALE DE SOLEIL DU 8 JUILLET 1842.

M. Arago, dans la séance de ce jour, a commencé l'exposition des phénomènes qui ont plus particulièrement fixé l'attention des astronomes pendant l'éclipse totale du 8 juillet dernier. Avant d'aller plus loin, disons quelques mots des éclipses de soleil.

Les éclipses de soleil n'arrivent que le jour de la nouvelle lune. Ce jour-là, notre satellite peut s'interposer entre la terre et le soleil et nous cacher des portions plus ou moins considérables de ce globe immense. L'éclise est partielle ou totale. Inutile d'entrer dans plus de détails à ce sujet. Elle est aussi annulaire, lorsque, pendant la durée d'une éclipse, il arrive un moment où la lune se projette en entier sur le soleil sans le couvrir, où elle nous cache la portion centrale et laisse à découvert les régions voisines du limbe, où elle apparaît comme un disque noir entouré

d'un anneau lumineux.

La lune et le soleil étant à une distance inégale de la terre, des observateurs diversement placés ne projettent pas les deux astres sur les mêmes points du ciel. Voilà pourquoi une éclipse est totale en certains lieux et partielle dans d'autres. Pour qu'une éclipse puisse être totale, il faut que le diamètre angulaire de la lune l'emporte sur le diamètre angulaire du soleil.

Terme moyen, on peut observer sur toute la terre 70 éclipses en 18 ans : 29 de lune, 41 de soleil. Jamais, dans une année, il n'y a plus de 7 éclipses, jamais il n'y en a moins de deux. Réduites à ce dernier nombre, elles sont de soleil. Les éclipses de soleil sont supérieures dans le rapport de 3 à 2 à celles de lune.

A Londres, depuis le 20 mars 1140 jusqu'en 1715, c'est-à-dire en 575 ans, il n'y a pas eu une seule éclipse totale de soleil.

A Montpellier, où la combinaison des éléments qui produisent ce phénomène semble plus facile, on trouve des éclipses totales en 1386, 1415, 1706 et 1842.

A Paris, le XVIII^e siècle n'en a offert qu'une seule, celle de 1724, et le XIX^e n'en aura pas.

L'antiquité fait mention d'éclipses totales de soleil, vraies ou fausses; en voici les dates : l'éclipse fort douteuse d'Hérodote eut lieu 630 ans avant notre ère; celle de Thalès, qui n'est qu'une autre date de l'éclipse précédente, en 585; une autre, fort problématique, remonte à 480 ans avant notre ère. Enfin, il y en eut deux autres en 431 et 340.

Postérieurement à J.-C. et depuis l'éclipse totale qui eut lieu en 59, époque de la mort d'Agrippine, on trouve 18 éclipses totales de soleil dont la dernière remonte à 1605.

Quant aux éclipses annulaires, il y en eut une seule, en 44 avant notre ère, et 9 dans notre ère : la première en 334, la dernière en 1836. Le 9 octobre 1847, il y en aura une à Paris. Ceci posé, nous entrons en matière.

Perpignan, Montpellier, Marseille et Digne, tel a été le théâtre des observations de MM. Arago, Laugier, Mauvais, Bouvard et Valz, touchant l'éclipse totale de soleil qui a eu lieu le 8 juillet dernier.

L'éclipse est arrivée plus tard que le calcul ne l'avait indiqué. En 1706, les tables de La Hire donnèrent des erreurs de 4 à 5 minutes. Cette fois l'erreur a été de 30 à 40 secondes, et encore ne doit-on attribuer cette erreur qu'à une omission, car ce n'est ni la faute des tables ni celle des calculateurs.

En 1706, Plantade et Clapiès virent, à l'instant même de l'obscurité totale, la lune environnée d'une lumière très-blanche qui formait, autour du disque de cette planète, une espèce de couronne de la largeur d'environ trois minutes. Cette lumière s'affaiblit peu à peu, forma quatre degrés de rayon et se perdit insensiblement dans l'obscurité.

En 1715, Halley évalua l'amplitude de cet anneau lumineux, qui lui sembla perlé et légèrement teint des couleurs de l'iris, de 2' 5" à 3 minutes. Louville vit aussi cette couronne lumineuse qui lui parut couleur d'argent. Seulement cette même couronne, dans le sens des rayons, ne lui sembla pas également lumineuse partout; il y remarqua des interruptions qui lui donnèrent quelque ressemblance avec les gloires dont les artistes entourent la tête des saints; il reconnut que la couronne lumineuse avait exactement le même centre que la lune. Enfin, vers la fin de cette même éclipse de 1715, Louville vit autour du limbe de la lune, pendant qu'il se projetait encore sur le soleil, un cercle d'un rouge très-vif.

En 1724, Maraldi trouva que la couronne lumineuse n'était pas concentrique à la lune.

En 1778, Ulloa vit que cette même couronne avait une largeur égale au sixième du diamètre de l'astre, qu'elle était à peu près également brillante dans toute sa largeur; elle se montra 5 ou 6 secondes après l'immersion totale du soleil, et disparut 4 ou 5 secondes avant que le bord de cet astre émergeât de dessous le disque obscur de la lune.

En 1806, Bowditch et Ferrer trouvèrent que l'anneau avait le même centre que le soleil. Sa largeur s'élevait à 6 minutes; les rayons qui partaient de ses bords s'étendaient jusqu'à 3 degrés de distance.

Cette fois, à Perpignan, les observateurs ont trouvé à cette couronne lumineuse un diamètre de 3 minutes 30 secondes. A Digne, il a semblé de 4 minutes; d'où il résulterait que, si l'on a toujours pris le même repaire dans les observations des différentes éclipses, l'aurole n'a pas toujours la même largeur.

Quel est maintenant le centre de la couronne lumineuse annulaire? Cette couronne est-elle centrée sur la lune ou sur le soleil? Halley et Louville ont trouvé que le centre de la couronne coïncidait avec celui de la lune.

Suivant Maraldi et Ferrer, le centre de la couronne serait toujours celui du soleil. M. Sylva, officier de marine distingué, a institué une série d'expériences à l'aide d'un sextant, qui ont donné, pour cette dernière éclipse, 3 minutes 30 secondes des deux côtés de la lune. Les lunettes à réticules ont donné le même résultat. De sorte que la couronne a pour centre le centre même de la lune, observation importante et qui de vra faire chercher les preuves de l'existence d'une atmosphère solaire dans d'autres phénomènes.

Est-il vrai, comme l'a dit Ulloa, que la couronne se montre cinq ou six secondes seulement après le commencement de l'éclipse totale et qu'elle disparaît quatre ou cinq secondes avant la fin de l'obscurité? A Digne, M. Edouard Bouvard a constaté la persistance de la couronne trois ou quatre minutes après l'éclipse. M. Valz l'a observée six minutes après. A Montpellier, M. Petit l'a vue cinq à six minutes avant l'immersion. Donc la couronne existe avant et après l'éclipse totale. Du reste, la chambre obscure reproduit le même phénomène.

La couronne est-elle irisée? Halley, Louville, Ulloa prétendent que la couronne a offert des couleurs, ce qui ferait supposer un phénomène de diffraction; mais les instruments de ces habiles observateurs n'étaient pas achromatiques, et ils se sont trompés très-certainement, car aucun de nous n'a distingué cette fois des couleurs. Quant aux rayons partant de la couronne, ils ont présenté des irrégularités singulières. On a aperçu des rayons tantôt non rectilignes, tantôt courbes, comme les palettes d'une roue à la Poncelet, et l'on ne saurait mieux représenter l'aurole qu'en la comparant, comme l'a fait M. Gergonne, à une chevelure agitée par le vent. Il y avait autour de la lune des rayons tangents à ses bords; il y avait aussi des bandes sinuées et entrelacées. Quant à l'intensité de la couronne, celle-ci a varié beaucoup et d'un moment à l'autre. Est-il vrai, comme Halley l'a reconnu en 1715, qu'en plein air l'aurole lumineuse lunaire ne forme pas d'ombre? L'observation de Perpignan vient à l'appui de celle de Halley. Toutefois, M. Largeteau croit avoir aperçu une ombre; mais nous devons à la vérité de dire que la vue de cet astronome est excessivement basse.

Louville et Halley avaient observé en 1715, à la surface de la lune, des lumières serpentantes. L'académicien de Paris considérait ces lumières comme des éclairs provenant de plusieurs orages qui éclataient au moment de l'éclipse en divers points de l'atmosphère de notre satellite. M. Arago pensait que ce phénomène comportait une autre explication; que, par exemple, des météores pouvaient bien être la cause de ces effets. Cette hypothèse vient de se vérifier; une personne a vu dans la direction de la lune trois ou quatre météores qui descendaient en serpentant.

Ulloa pensait que la partie nord-ouest de la lune était percée d'outre en outre. Il imaginait que le point lumineux observé en 1788 était une très-petite portion du soleil vue à travers une étroite ouverture. Lalande calcula que cette ouverture devait avoir 409 lieues de longueur. M. Valz a répété l'observation et a trouvé au-dessus du corps de la lune une lumière permanente qu'il attribue au soleil et qu'il suppose avoir la profondeur de 156 lieues.

Pendant une éclipse, la lune se projette en noir sur le soleil, et dans sa vraie forme; la région du soleil restée visible est donc toujours limitée par deux portions de circonférence de cercle. Dans les points où ils se rencontrent, ces deux arcs, l'un obscur et l'autre lumineux, forment des angles curvilignes qu'on les appelle les cornes. A certains moments, ces cornes peuvent devenir très-aiguës, très-effilées. Les rayons lumineux provenant du soleil, qui dessinent en clair le sommet même des cornes et les parties environnantes, ont rasé la surface de la lune pour arriver à la terre. Si la lune est entourée d'une atmosphère sensible, ces rayons auront été déviés; la forme circulaire du soleil s'en trouvera altérée. Ces cornes offriront des réflexions, des irrégularités locales. Or, ces cornes ont conservé leur acuité d'une manière presque permanente. Bien plus, il n'y a eu aucun affaiblissement de lumière dans les facules du soleil, quand le disque de la lune en approchait, ce qui prouve encore d'une façon plus ir-

récusable qu'il n'y a pas d'atmosphère lunaire. Quant aux ligaments et aux petits chapelets que M. Baily avait signalés en 1836, on n'en a observé aucune trace entre le bord de la lune et celui du soleil. Un astronome américain avait annoncé que la dentelure, que les traits rectilignes et parallèles qui joignent les deux limbes, ne se voient pas quand on fait usage de verres verts, et qu'ils sont, au contraire, très-apparents à travers des verres rouges. Ces faits n'ont pu être vérifiés. Du reste, M. Nobile, de Naples, vient d'indiquer un moyen de reproduire les chapelets et les ligaments. On aura sur ce point une entière satisfaction.

Le meilleur moyen de caractériser l'obscurité qui règne pendant une éclipse totale de soleil est de citer le nombre et la grandeur des étoiles qu'on aperçoit à l'œil nu. Durant l'éclipse d'Agathocle, en 340 avant Jésus-Christ, les étoiles apparaissaient de toutes parts; en 1706, Plantade et Clapiès virent Vénus, Mercure, Saturne, Aldébaran et d'autres étoiles; en 1715, Halley en aperçut quatre. Enfin, cette fois, le nombre des étoiles n'a pas dépassé dix; elles étaient toutes de première et de seconde grandeur, ce qui prouve que l'obscurité pendant les éclipses totales de soleil n'est pas à beaucoup près aussi complète qu'on l'a cru jusqu'ici.

Le thermomètre baissa très-rapidement, et, comme les corps avaient subitement changé de température, la rosée, immédiatement après l'éclipse, fut si abondante, qu'en très-peu d'instants les plantes ruisselaient.

Avant que l'éclipse fût totale, le polarimètre circonscrit indiqua que la lumière était polarisée, non seulement à droite et à gauche de la lune, mais sur le corps même de cet astre, d'où il résulte que la polarisation est un phénomène purement atmosphérique. Mais voici un phénomène plus étrange et plus nouveau.

Long-temps avant l'émission du soleil, on a vu naître un point lumineux qui a grandi si prodigieusement, qu'avant la cessation totale de l'éclipse il offrait une saillie de 1 à 2 minutes, c'est-à-dire égale au double du diamètre de Jupiter. Cette lumière n'a pas paru être un faisceau diffus; ses bords étaient bien dessinés; elle offrait des stries; sa couleur était rose; il y avait aussi des sillons orangés entre le haut et le bas, et quelques points violets. L'aspect ressemblait au sommet des Alpes éclairé par le soleil couchant.

Ce phénomène, qui n'avait jamais été observé, l'a été cette fois presque partout.

Si ce n'est pas une apparence d'optique, il faudrait admettre des protubérances à la surface du soleil qui dépasseraient l'atmosphère lumineuse d'au moins 17,000 lieues, ou même de 50,000, si l'observation de M. Littrow n'est pas une erreur. Cet astronome croit avoir observé une saillie de 5 minutes. M. Valz, à Marseille, n'a rien vu de semblable.

Dans l'éclipse de cette année, on a vu la lune se dessiner sur le corps du soleil comme un corps noir, et on l'a observée en totalité avant que l'éclipse fût complète. On ne saurait expliquer ce phénomène par la lumière cendrée; car on l'a observé à Perpignan à travers un verre coloré qui ne permettrait pas de voir la lune éclairée par la lumière solaire.

Nous oublions de dire que la protubérance dont nous avons parlé ci-dessus s'est vue en dehors du corps de la lune, quand le soleil était émergé.

La science doit se recueillir avant de se prononcer sur ces phénomènes; mais, à l'aide d'une chambre obscure placée sur une haute montagne, on pourra les reproduire et les étudier.

Nous aurions encore à parler d'une ondulation, quand le segment du soleil était aigu, et qui a donné la sensation du passage de l'air; mais nos souvenirs nous font défaut.

Nous terminons par l'énumération des effets que le passage subit du jour à la nuit a produits. La curiosité avant, la stupéfaction après, tel a été l'effet général de l'éclipse.

Sur cinq linottes qu'une personne avait enfermées dans une cage, trois moururent. Les animaux, effrayés, s'arrêtaient comme menacés d'un grand danger. Un chien de chasse, qui n'avait pris aucun aliment pendant vingt-quatre heures, suspendit son repas durant le phénomène, et l'on a vu jusqu'à des fourmis s'arrêter. Du reste, en 1415, en 1560, en 1706 et en 1715, on observa les mêmes dispositions.

Cette analyse, tout incomplète qu'elle est, donne cependant une idée du travail auquel se sont livrés les astronomes de l'observatoire de Paris, et l'on peut déjà voir que, sur bien des points, la précision a remplacé l'incertitude; les mesures ont été substituées aux évaluations, et les doutes finiront pas se dissiper.

Dans une lettre à M. Pelouze, M. Magnus signale une discordance entre M. Regnault et lui, touchant la dilatation de l'air et du mercure.

En comparant la dilatation absolue de l'air atmosphérique à la dilatation apparente du mercure dans ses températures élevées, M. Regnault a trouvé que ces dilatations s'accordent parfaitement jusqu'à la température de 250°, et que, même à la température de 350°, la différence n'est que de 3° 3 c., tandis que M. Magnus a trouvé le rapport de ces dilatations presque exactement comme MM. Dulong et Petit.

Dilatation apparente du mercure.	Dilatation absolue de l'air d'après MM. Dulong et Petit.	et M. Magnus.
100°	100°	100°
150	148,7	148,5
200	197,05	197,23
250	245,05	245,33
300	292,70	293,15
330	319,67
360	350,00

M. Magnus pense que cette différence entre ses résultats et ceux de M. Regnault tient à ce que celui-ci n'a pas laissé le temps à ses thermomètres d'acquiescer à la même température que l'air.

M. Regnault répond que les résultats obtenus par MM. Dulong et Petit ont été calculés d'après le coefficient 366, tandis que M. Magnus est parti d'un nombre 375, et qu'en tenant compte de ces différences, ses résultats s'approchent plus que ceux de M. Magnus des nombres des premiers observateurs.

Le retard dans la marche du thermomètre à mercure avait été observé par M. Regnault qui l'a signalé dans son mémoire. Quant aux différences provenant des observations thermométriques, elles sont dues à la nature des verres des thermomètres.

D. et T.
(National.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de Me Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Mardi trente du courant, à neuf heures du matin, sur la place du Marché de la Croix-Rousse, Grande-Place, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, commodes, secrétaire, lits, horloge, glaces, poêles, etc. (1691)

Même étude.

Le même jour, à la même heure, sur la place Louis XVI, à la Guillotière, au bout du pont Morand, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en meubles meublants, charrettes, chevaux, harnais, etc. (1692)

Même étude.

Mercredi trente-un du courant, à neuf heures du matin, sur la place Grenouille, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, commode, glace, garde-robe, etc., forge, enclumes, étaux, marteaux, pinces et autres outils de serrurerie. (1693)

Même étude.

Judi premier septembre prochain, à neuf heures du matin, sur la place du Marché, à la Croix-Rousse, dite Grande-Place, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en quelques objets de ménage, chevaux, charrette, tombereau, harnais, etc. (1694)

Même étude.

Mercredi trente-un du courant, à neuf heures du matin sur la place Saint-Pierre, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en diverses marchandises, articles de modes et de nouveautés en blanc. (1695)

VENTE AUX ENCHÈRES APRÈS FAILLITE.

Le lundi vingt-neuf août 1842, à dix heures du matin, et dans les bâtiments occupés par la fonderie des sieurs Canisius et Cochet, place Henri IV, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des objets mobiliers, des matières et marchandises provenant de ladite faillite.

Et le mercredi trente-un août 1842, à dix heures du matin, dans les bâtiments occupés par la fonderie des sieurs Canisius et Ramay, situés au lieu de la Mulatière, commune de Sainte-Foy-lez-Lyon, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des objets mobiliers, des matières et marchandises provenant de ladite faillite.

Cette vente sera faite à la requête de MM. Delorme et Laforge, syndics définitifs de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire. (2155)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON.

A céder par suite de retraite volontaire.

LA CLIENTELLE D'UN COMMERCE DE FARINES, exploité avantageusement; LA PROPRIÉTÉ D'UN MOULIN SUR LE RHONE, à deux tournants, avec agrès et accessoires, et la subrogation au bail des magasins,
Sur un quai commerçant et à proximité de l'usine. (4640)

ÉTUDE DE M^e DARMES, NOTAIRE A LYON, QUAID BONDY, n° 165.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ ou UN COMMANDITAIRE pour un établissement commercial en pleine activité. Le versement de fonds se ferait au fur et à mesure des besoins et ne dépasserait pas 40,000 fr. On garantirait à l'associé au moins dix pour cent d'intérêts de son capital. L'associé tiendrait les livres, et il lui serait alloué une somme annuellement pour ce travail. S'adresser à Me Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n. 165. (4439)

A vendre.

UN JOLI FONDS DE CABARET ET RESTAURANT bien achalandé, dans le quartier de Perrache. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Aroud, rue Noire, n. 15. (59)

BUREAU D'AFFAIRES ET DE PUBLICITÉ DE M. BARBOLLAT, Rue Mulet, n. 2.

A VENDRE SANS PAYER DE CLIENTELLE.

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, bien achalandé, situé près Lyon. On donnera des facilités pour le paiement. — Prix : 4,500 fr.

A vendre.

DEUX PETITES MAISONS situées à Lyon, rendant cinq pour cent net d'impôt, dans les prix de 16 et 14,000 fr.

UN MAGASIN DE RUBANS bien achalandé.

DEUX BEAUX DOMAINES, à quatre pour cent net d'impôt.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET, bien achalandé, situé dans un faubourg. — Location : 260 fr. — Prix : 2,000 fr.

AVIS.—On désirerait faire l'acquisition, en viager ou non, de PLUSIEURS PROPRIÉTÉS à la ville et à la campagne. (75)

A vendre.

PETITE PROPRIÉTÉ bien ombragée, à Mon-Plaisir, commune de la Guillotière.

S'adresser, audit lieu, à M. François, boulanger. (5611)

A vendre.

PRIX : 400 FRANCS.

UN CHAR DE COTÉ, sur ressorts en acier, fermant avec vasistas.

S'adresser à l'hôtel du Parc, à Lyon, (56)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

MAGASIN rue Saint-Joseph, n. 3, S'adresser au propriétaire. (38)

A louer à la Noël prochaine.

L'AUBERGE connue sous le nom de GERVAISY, aux Étroits.

S'adresser, pour les renseignements, à Mme veuve Renard, audit lieu, à la tannerie. (75)

Agence générale de Placements

SUR LES FONDS PUBLICS,

Créée par ordonnance royale du 28 avril 1820.

Dépôt dans la caisse des consignations ou trésor royal, conservation et augmentation des capitaux et des revenus, tels sont les garanties et les avantages de cette ancienne institution, véritable complément des CAISSES D'ÉPARGNE. Autant ces dernières sont utiles pour les petites économies de 10, 20, 50 ou 80 fr., autant l'établissement de PRÉVOYANCE dont nous parlons répand ses bienfaits sur toutes les fortunes, petites ou grandes. Toutes les positions sociales peuvent en profiter, car on y reçoit toute espèce de somme depuis 100, 200, 300, 1,000, 4,000, 10,000 fr. et au-dessus. — 22 ans d'existence de cet établissement et trente millions de recette ont amené des résultats remarquables. Plusieurs déposants y ont vu doubler leurs capitaux dans une courte période de cinq ans, et beaucoup d'entre eux y reçoivent 10, 15 et 20 pour cent de revenu, quelques uns même 50 pour cent, dans ses nombreuses compagnies nommées QUASI-VIAGÈRES. Tels sont les fruits d'une HÉRÉDITÉ MUTUELLE bien entendue et bien administrée; on s'en convaincra facilement en s'adressant verbalement ou par écrit à M. Willermoz, qui depuis 15 ans représente cet établissement de PRÉVOYANCE. — On le trouve tous les jours non fériés chez lui, rue Massou, 10, et rue Neyret, 15, près le Jardin-des-Plantes, à Lyon. (2650)

PENSIONNAT DE LA VILLE DE GIVORS, AU CHATEAU,

Dirigé par M. Richard et M. Boutel.

Cet établissement, ayant fait ses preuves par les élèves distingués qu'on y a formés, offre de précieux avantages aux pères et aux mères de famille qui veulent faire donner, dans le plus bref délai, une bonne éducation civile et chrétienne à leurs enfants.

Sa position riante et salubre réunit tout à la fois les agréments de la campagne aux avantages de la ville. La grandeur du clos attenant à ce vaste et magnifique château ne laisse rien à désirer aux parents et aux élèves. C'est sans contredit une des plus belles institutions du département du Rhône. Un ecclésiastique y est attaché.

Le chemin de fer facilite beaucoup la communication des parents avec leurs enfants. (51)

PIULES NAPOLITAINES de POISSON, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés. — Prix : 5 fr. la boîte. — Dépositaire pharmacien : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (8922—6096)

AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le Sirop composé de Salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacons de 3 francs et de 5 francs, avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à Lyon. (7710)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 35 ans; de 9 fr. 15 c. à 39 ans; de 10 fr. à 43 ans; de 11 fr. à 47 ans; de 12 fr. à 51 ans; de 13 fr. à 55 ans; de 14 fr. 50 c. à 60 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acroté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Comédie. (7381)

PLUS DE CONSTIPATION La Maison Warton, à Paris, rue Richelieu, 68, envoie gratis et franco à ceux qui le demandent, l'Explication d'un moyen facile de vaincre sans lavements ou médecines la constipation, même la plus invétérée. (Affranchir.) (7357)

L'UNION



COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE

ET SUR LA VIE HUMAINE,

Autorisée par Ordonnances royales des 5 octobre 1828 et 21 juin 1829,

Etablie à Paris, place de la Bourse, 10.

capital social :

VINGT MILLIONS DE FRANCS,

Dont moitié affectée aux Assurances contre l'Incendie

Et moitié aux Assurances sur la Vie,

SANS AUCUNE SOLIDARITÉ.

La Compagnie assure contre l'Incendie et contre le Feu du ciel toute espèce de propriété mobilière et immobilière.

Etablie depuis quatorze années, elle garantit UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS de valeurs, et, en remboursant plus de SEPT MILLIONS de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

Les Assurances sur la Vie sont un système d'épargne et de placements qui procure des avantages qu'on ne pourrait obtenir de toute autre manière.

La Compagnie a des agents dans les principales villes des départements. Elle a nommé pour son représentant dans les cantons de Vienne, Meyzieux, La Verpillière, Heyrieux, Saint-Symphorien, Roussillon, etc., M. SEGOND, géomètre et arbitre de commerce, Grande-Rue, 49, à Vienne.

La Compagnie reconnaitra comme valable aucune police signée, à partir de ce jour, par toute autre personne dans le cercle de l'agence.

Tous les contrats d'Assurances sur la Vie et toutes les quittances y relatives ne peuvent être signés que par la direction à Paris.

NOTA.— Les personnes qui, par leur occupation et leur position, pourraient occuper de cette Assurance, en qualité d'agent, dans leur localité, pourront s'adresser à M. SEGOND, agent principal à Vienne, qui leur fera des offres avantageuses. (72)

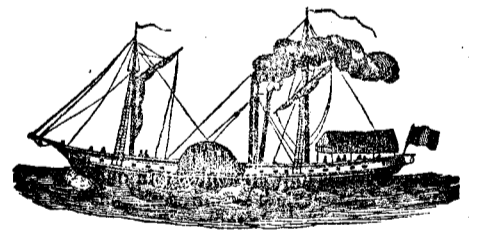
AVIS.

On donnera UNE BONNE RECOMPENSE à la personne qui pourra donner des nouvelles d'UN CHIEN ÉPAGNEUL perdu samedi 20 août. Il répond au nom de MYLON. Il est blanc par tout le corps, excepté les oreilles et la queue qui sont noires. Il avait, quand on l'a perdu, un collier qui portait pour suscription : Sannier fils, propriétaire à Pierre-Bénite. S'adresser à M^{me} Grand, rue Tupin, n. 1, au coin de la rue Mercière. (74)

AVIS.

On demande UN ASSOCIÉ ou UN BAILLEUR DE FONDS pouvant disposer de 15 à 20,000 fr. pour donner de l'extension à une industrie nouvelle et sans concurrence.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Brirot, arbitre de commerce, rue du Bœuf, n. 36. (70)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

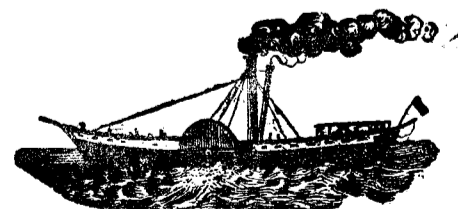
PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS,

Du 22 au 30 août, à 5 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propriété et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6886)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer. d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 4 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arseuil et rue Saia, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.